



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

Réf : CB/CB

Département Collectivités, Territoires,
Energie et Environnement

Dossier suivi par Claude BAILLY

REÇU LE 26 OCT. 2021

Monsieur le Maire
Mairie de Cousance
87 Grande Rue
39190 COUSANCE

Lons le Saunier, le 15 Octobre 2021

Objet : Modification simplifiée du PLU

Siège Social

455 rue du Colonel de Casteljau
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Foucherans

ZAC de Foucherans
16 chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS

Agence Champagnole

3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLE

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre consultation concernant la modification simplifiée du PLU de COUSANCE, nous vous transmettons nos observations.

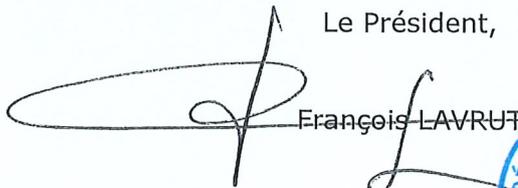
Le projet vise essentiellement à :

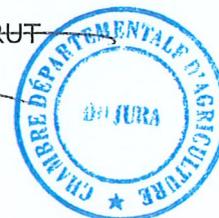
- L'élaboration d'une trame graphique pour la préservation des commerces et éviter les changements de destination sur la rue principale.
- Des précisions réglementaires pour encadrer les annexes et ouvrir une possibilité de non raccordement au réseau d'eau en zone agricole.
- Ajuster les règles d'implantation en zone Urbaine (U).

Cette modification simplifiée ne remet pas en cause les dispositions initiales du PLU. La Chambre d'agriculture n'a pas d'observations particulières sur les enjeux agricoles et vous fait part de son **AVIS FAVORABLE**.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,


François LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 183900018 00015
APE 9411Z



PROagri
POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

mesparcelles
l'accélérateur de performance



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable**

**Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale
après examen au cas par cas relative à
la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Cousance (39)**

N° BFC-2021-3016

Décision n° 2021DKBFC87 en date du 20 septembre 2021

La mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté

Considérant que le projet de document d'urbanisme n'est pas de nature à augmenter l'exposition des populations aux risques retrait-gonflement des argiles (aléa moyen), potentiel radon (aléa faible), sismique (aléa modéré) ;

Considérant que la modification simplifiée n°1 du document d'urbanisme n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur l'environnement ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

La modification simplifiée n°1 du PLU de Cousance n'est pas soumise à évaluation environnementale en application de la section 1 du chapitre IV du titre préliminaire du livre premier du code de l'urbanisme.

Article 2

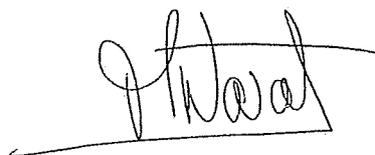
La présente décision, délivrée en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le document peut être soumis.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet des missions régionales d'autorité environnementale.

Fait à Dijon, le 20/09/2021

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation, la présidente



Monique NOVAT



**PRÉFET
DU JURA**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires**

**Service d'appui aux collectivités en
accessibilité et urbanisme**

Objet : modification simplifiée n°1
Réf :
PJ :

Affaire suivie par :
Bruno LONGET
Tél : 03 84 86 81 37
bruno.longet@jura.gouv.fr
ddt-sahec.pa@jura.gouv.fr

REÇU LE 08 SEP. 2021

Le Préfet
à

Monsieur le Maire de Cousance
87, Grande Rue
BP 14
39190 COUSANCE

Lons-le-Saunier, le

- 3^e SEP. 2021

Par courrier du 8 juillet 2021, vous m'avez notifié le dossier de mise à disposition du public concernant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Cousance.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 12 juillet 2018.

Le projet de modification simplifiée

Le projet consiste à ajouter une disposition réglementaire afin de préserver les commerces dans l'artère principale de la commune, à modifier le règlement de la zone A et de la zone U.

Choix de la procédure

La procédure de modification simplifiée est adaptée aux changements apportés au dossier de PLU.

Remarques

Pas de remarque particulière.

Conclusion

J'émet un avis favorable à ce projet.

Les services de la direction départementale des territoires sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Justin BABLOTTE

Copie à: UDAP

Préfecture du Jura
8, rue de la Préfecture - 39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 86 84 00
courriel : prefecture@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>



**Direction
départementale
des territoires**

**Service d'appui aux collectivités en
accessibilité et urbanisme**

Objet : modification simplifiée n°1
Réf :
PJ :

Affaire suivie par :
Bruno LONGET
Tél : 03 84 86 81 37
bruno.longet@jura.gouv.fr
ddt-sahec.pa@jura.gouv.fr

Le Préfet
à

Monsieur le Maire de Cousance
87, Grande Rue
BP 14
39190 COUSANCE

Lons-le-Saunier, le

- 3 SEP. 2021

Par courrier du 8 juillet 2021, vous m'avez notifié le dossier de mise à disposition du public concernant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Cousance.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 12 juillet 2018.

Le projet de modification simplifiée

Le projet consiste à ajouter une disposition réglementaire afin de préserver les commerces dans l'artère principale de la commune, à modifier le règlement de la zone A et de la zone U.

Choix de la procédure

La procédure de modification simplifiée est adaptée aux changements apportés au dossier de PLU.

Remarques

Pas de remarque particulière.

Conclusion

J'émet un avis favorable à ce projet.

Les services de la direction départementale des territoires sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Copie à: UDAP

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Justin BABILOTTE

Préfecture du Jura
8, rue de la Préfecture - 39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 86 84 00
courriel : prefecture@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

**Direction du Développement
Economique, de l'Emploi et de la
Communication**

Lons-le-Saunier, le 26 juillet 2021

Monsieur Christian BRETIN
Maire de Cousance
Mairie de Cousance
87 Grande Rue
BP 14
39190 COUSANCE

Nos réf. : PR/CG/15

Objet : Modification simplifiée du PLU

REÇU LE 27 JUIL. 2021

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le dossier concernant le Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Nous ne pouvons que souscrire à la volonté de la municipalité de prendre toute mesure pour favoriser le maintien d'activités commerciales sur l'axe principal du centre-bourg et approuvons les démarches réglementaires proposées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur

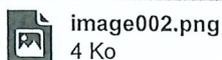


Philippe ROUGET

RE: Re: TR: Tr: projet modification simplifiée du PLU de Cousance 39190Philippe ROUX <philippe.roux@mairie-cousance.fr>mardi 24 août 2021 à 11:37 réception

À : DESTREBECQ Philippe (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DITSE DEV & VALO IMMO)

Cc : cmn.bretin@gmail.com , Mairie de COUSANCE

**Merci Monsieur de cet aimable retour et de votre rapidité. Cordialement****De :** DESTREBECQ Philippe (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DITSE DEV & VALO IMMO)[mailto:philippe.destrebecq@sncf.fr]**Envoyé :** mercredi 18 août 2021 18:30**À :** Philippe ROUX**Objet :** RE: Re: TR: Tr: projet modification simplifiée du PLU de Cousance 39190

Cher monsieur,

Je vous remercie pour l'envoi de ces pièces dont je souligne la clarté.

A la lecture, le groupe SNCF n'a pas de remarque particulière à formuler concernant votre projet de modification simplifiée du PLU.

Cordialement,

RESPONSABLE EMERGENCE, URBANISME ET PARTENARIATS**VALORISATION IMMOBILIERE ET FONCIERE****RÉFÉRENT FRET LOGISTIQUE****RÉFÉRENT ENERGIES RENOUVELABLES****SNCF IMMOBILIER**

DIRECTION IMMOBILIÈRE TERRITORIALE SUD-EST

Pôle Valorisation Immobilière

Campus Incity – 116 cours Lafayette - cs 13511

69489 Lyon

TÉL. : 04 28 89 06 49 - MOBILE : 06 88 13 28 04

**De :** Philippe ROUX <philippe.roux@mairie-cousance.fr>**Envoyé :** mercredi 18 août 2021 10:54**À :** DESTREBECQ Philippe (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DITSE DEV & VALO IMMO) <philippe.destrebecq@sncf.fr>**Cc :** 'Mairie de COUSANCE' <mairie.cousance@orange.fr>**Objet :** TR: Re: TR: Tr: projet modification simplifiée du PLU de Cousance 39190**A l'attention de Monsieur Destrebecq**

Bonjour Monsieur ;

Par votre courriel du 16 aout, vous m'indiquez ne pas avoir reçu les documents annexés à votre attention et relatifs à notre projet de modification du PLU de la commune.

RE: PLU Cousance - avis CD sur modification simplifiée

Philippe ROUX <philippe.roux@mairie-cousance.fr>

mardi 24 août 2021 à 12:11 réception

À : bmargerie@jura.fr

Cc : cmn.bretin@gmail.com , Mairie de COUSANCE



Madame

Je vous remercie de vos observations et de votre réponse rapide. Comme suite, je vais ménager quelques réserves en ce sens :

... en contrepartie, hors servitude du monument historique, la commune devra être avisée des projets de clôture dès lors qu'elles auront une hauteur supérieure à 2m. En ce dernier cas, la commune se réserve la possibilité d'imposer une hauteur plus réduite afin de ne pas altérer les perspectives paysagères.

Enfin, Une préférence devra être donnée au haies notamment pour éviter des cloisonnements compacts et permettre la circulation de la petite faune

De : Mairie de COUSANCE [mailto:mairie.cousance@orange.fr]

Envoyé : vendredi 20 août 2021 13:26

À : Philippe ROUX

Objet : TR : PLU Cousance - avis CD sur modification simplifiée

Le : 20 août 2021 à 13:14 (GMT +02:00)

De : "Margerie Bénédicte" <bmargerie@jura.fr>

À : "mairie.cousance@orange.fr" <mairie.cousance@orange.fr>

Cc : "Albert Philippe" <palbert@jura.fr>

Objet : PLU Cousance - avis CD sur modification simplifiée

Bonjour,

Suite à votre demande concernant la modification simplifiée du PLU de Cousance, je vous transmets ci-dessous une observation :

Il est prévu dans le dossier de passer la hauteur maximale des clôtures de 1.80 m partout à 2 m en limite avec le domaine public et à 2.60 m en limite séparative. Ces hauteurs élevées, notamment en limite séparative, risquent d'altérer les perspectives paysagères. Il pourrait être intéressant de demander à ce que les clôtures présentent une certaine transparence ou soient composées de haies, ce qui aurait en outre l'avantage de permettre la circulation de la petite faune.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Cordialement.

PLU Cousance - avis CD sur modification simplifiée

Margerie Bénédicte <bmargerie@jura.fr>

vendredi 20 août 2021 à 13:14 réception

À : mairie.cousance@orange.fr

Cc : Albert Philippe

Bonjour,

Suite à votre demande concernant la modification simplifiée du PLU de Cousance, je vous transmets ci-dessous une observation :

Il est prévu dans le dossier de passer la hauteur maximale des clôtures de 1.80 m partout à 2 m en limite avec le domaine public et à 2.60 m en limite séparative. Ces hauteurs élevées, notamment en limite séparative, risquent d'altérer les perspectives paysagères. Il pourrait être intéressant de demander à ce que les clôtures présentent une certaine transparence ou soient composées de haies, ce qui aurait en outre l'avantage de permettre la circulation de la petite faune.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Cordialement.



HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGE DE L'ISLE
39039 LONS LE SAUNIER
Cedex
T 03 84 87 33 00

www.jura.fr

Bénédicte MARGERIE

Mission Espaces Naturels et Aménagement

03 84 87 33 10

bmargerie@jura.fr

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !

Ce message (pièces jointes comprises) est protégé par des règles relatives au secret des correspondances; il peut en outre contenir des informations à caractère confidentiel; il est établi à destination exclusive de son destinataire. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) de ce message, ou des informations qu'il contient, doit être préalablement autorisée. Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée. Le Conseil Départemental du Jura décline toute responsabilité au titre de ce message, s'il a été modifié ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci de le détruire immédiatement et d'avertir l'expéditeur de l'erreur de distribution et de la destruction du message. Toute opinion contenue dans ce message appartient à son auteur et n'engage pas la responsabilité de l'institution.

Modification simplifiée du PLU de Cousance

JARTIER Clémence <cjartier@pays-ledonien.fr>

lundi 9 août 2021 à 10:38 réception

À : mairie.cousance@orange.fr

Cc : stephane lamberger

Bonjour,

Par la présente j'accuse bonne réception de votre notification relative à la mise à disposition du public du dossier concernant la modification simplifiée du PLU de Cousance en date du 19/07/2021.

Nous avons pris bonne note que cette modification simplifiée concerne 6 points :

- l'instauration d'une trame graphique pour préserver le linéaire commercial de la Grande Rue, en interdisant notamment les changements de destination des RDC commerciaux vers de l'habitation ;
- une précision réglementaire pour les annexes dans les zones agricoles, pour faciliter les projets de piscines dans ces zones ;
- des ajustements réglementaires, relatifs à :
 - l'alimentation en eau potable dans les zones agricoles, permettant d'autoriser une alimentation à une source privé si impossibilité à se connecter au réseau public ;
 - l'évolution de la règle des prospectes en zone U, pour amender les règles relatives aux distances à l'emprise publique pour les constructions en 2ème rideau ;
 - l'évolution de la règle des prospectes en zone A, pour amender les règles relatives aux distances à l'emprise publique et aux limites séparatives pour toutes les constructions ;
 - l'évolution des règles de hauteur pour les clôtures en zone U.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Clémence JARTIER
Responsable Service Aménagement et Développement
Urbain
PETR | Pays Lédonien

03 84 47 85 46

cjartier@pays-ledonien.fr

<http://pays-ledonien.fr>

4, avenue du 44e R.I. - 39000 LONS-LE-SAUNIER